

Objet :
ESTIMATIF TRAVAUX

M et Mme EDGINGTON Alexander

Le village

31440 BAREN

N°	DÉSIGNATION	UN	QUANTITÉ	PRIX UNIT	TOTAL €
1	<u>GROS OEUVRE</u>				
1.1	Déclaration de travaux	F	1,00	450,00	450,00
1.2	installation chantier et echafaudage	Ens	1,00	2 500,00	2 500,00
1.3	Réalisation d'une ouverture dans mur pierre entre le palier de la maison et la grange	Ens	1,00	3 000,00	3 000,00
1.4	Réalisation d'une ouverture panoramique sur pignon bloc de la grange y compris découpe soignée du bardage et pose d'un précadre bois 15x15	Ens	1,00	2 850,00	2 850,00
1.5	Création de sortie de toit spéciale (VMC et event)	U	2,00	180,00	360,00
Sous-total GROS OEUVRE					9 160,00
2	<u>MENUISERIES EXTERIEURES</u>				
2.1	<u>Menuiseries bois</u> Menuiseries Bois - Ouvrant et Dormant 58mm - Ouvrant aspect solin de mastic intérieur/extérieur - Assemblage mécanique des profils. Vitrage 28mm monté en portefeuille avec joint EPDM enveloppant - Jet d'eau filant. Fermeture par crémone à panneton 3 points - Gâches métalliques entaillées dans les profils. Fabriquées en France - A*4 E*7B V*C2 - Gamme conforme à la charte Fenêtre bois 21. Garanties 10 ans (2 ans pour ferrures et VR, laquage opaque avant assemblage garanti 2 ans). ASPECT SOLIN DE MASTIC INT./EXT. LASURÉ MOVINGUI POSE RENOVATION DORMANT 84 AILE DE 26 INTERC.NOIR STD vitr.28mm GAZ ARGON 4/20/4 CLAIR FE Rejet d'eau Droit POIGNEE VERONA ALU BROSSÉ HAB. RENO MONTANTS : HABILLAGE EXTERIEUR 38*18 HAB. RENO TRAV. HTE : HABILLAGE EXTERIEUR 38*18				

N°	DÉSIGNATION	UN	QUANTITÉ	PRIX UNIT	TOTAL €
2.1.1	Séjour - fenêtre 1VTL L800xH1200 et L600xH1200	U	2,00	650,00	1 300,00
2.1.2	Séjour - Porte fenêtre 1VTL L850xH1950	U	1,00	978,00	978,00
2.1.3	Buanderie - fenêtre 2VTx L1350xH700	U	1,00	978,00	978,00
2.1.4	Porte d'entrée - Porte d'entrée semi vitrée 1VTL L850xH1930	U	1,00	2 000,00	2 000,00
2.1.5	Chambres étage - fenêtre 1VTL L750xH1200	U	2,00	650,00	1 300,00
2.1.6	Salle d'eau - fenêtre 1VTL oscillo L560xH900	U	2,00	550,00	1 100,00
2.1.7	Pose des menuiseries ci dessus et évacuation des anciennes	Ens	1,00	1 600,00	1 600,00
Sous-total Menuiseries bois					9 256,00
2.2	Chassis pignon grange				
	Menuiseries PROFERM, profils TECHNAL, gamme LUMINE Soleal (ALU) Profils à rupture de pont thermique. Ouvrant visible, Visible Design, ou Ouvrant caché (minimal) avec chant clippable. Quincaillerie TECHNAL - ROTO garantie 10 ans comprenant de base : paumelles à pivots symétriques 100kg. Système anti-affaissement à levier de vantail. Système antieffraction.				
2.2.1	Châssis fixe Larg 2400 mm x Haut 850 mm . Couleur extérieure de la menuiserie : Gris Anthracite 7016 Satiné . Couleur intérieure de la menuiserie : idem extérieure . Pose en applique intérieure . Dimensions tableau . Dormant avec aile et tapées rapportées ISO 120 . Appui clippé en façade 147mm . Vitrage sécurité 44.2/12/4 faible émissif argon U=1,1W/m²K warm-edge . Volet roulant monobloc . Tablier ALU . Couleur tablier : Anthracite 7016 . Manoeuvre du volet roulant électrique radio IO RS100 . Commande individuelle Smoove IO Origin . Coffre non compris dans la hauteur, hauteur 220mm . Couleur VR, lame finale et coulisses : identique à la menuiserie . Garantie 15 ans (uniquement sur la structure) . Hauteur d'allège maçonnerie = 0mm . Sortie du fil à droite (vue intérieure)	U	1,00	2 274,00	2 274,00
Sous-total Chassis pignon grange					2 274,00
Sous-total MENUISERIES EXTERIEURES					11 530,00
3	ELECTRICITE				
3.1	Tableaux				
3.1.1	Dépose et repérage installation existante	F	1,00	500,00	500,00
3.1.2	Mise aux normes tableau 2 rangées avec inter diff et disjoncteur magneto thermique - MAISON	ENS	1,00	1 650,00	1 650,00
3.1.3	Ligne et protection pour liaison grange	U	1,00	500,00	500,00
3.1.4	Tableau 1 rangé 18 modules pour grange	U	1,00	1 250,00	1 250,00
3.1.5	DTI et liaison extérieur	Ens	1,00	250,00	250,00
Sous-total Tableaux					4 150,00

N°	DÉSIGNATION	UN	QUANTITÉ	PRIX UNIT	TOTAL €
3.2	<u>VMC</u>				
3.2.1	Création installation VMC hygro (buanderie/salles d'eau x2)	Ens	1,00	850,00	850,00
	Sous-total VMC				850,00
3.3	<u>Séjour</u>				
3.3.1	Modification point lumineux pour création de 9 points lumineux en plafond	Ens	1,00	420,00	420,00
3.3.2	Spot LED UP blanc encastré	U	9,00	45,00	405,00
3.3.3	Goulotte marron en plafond	F	1,00	168,00	168,00
	Sous-total Séjour				993,00
3.4	<u>Chauffage - SOKIO DE CHEZ ATLANTIC OU SIMILAIRE</u>				
3.4.1	contrale à distance COZYTOUCH ATLANTIC	U	1,00	120,00	120,00
3.4.2	interface COZYTOUCH	U	12,00	48,00	576,00
3.4.3	Pose radiateurs ci dessous	U	14,00	50,00	700,00
3.4.4	Alimentation radiateurs	U	10,00	85,00	850,00
3.4.5	Salle de bain				
3.4.5.1	Sèche-serviettes adelis 500W	U	2,00	521,00	1 042,00
	Sous-total Salle de bain				1 042,00
3.4.6	Chambres				
3.4.6.1	1500w horizontal blanc	U	2,00	440,00	880,00
	Sous-total Chambres				880,00
3.4.7	Séjour				
3.4.7.1	1500w horizontal blanc	U	2,00	440,00	880,00
	Sous-total Séjour				880,00
3.4.8	Entrée/WC et buanderie				
3.4.8.1	Rayonnant 500w horizontal blanc	U	3,00	252,00	756,00
	Sous-total Entrée/WC et buanderie				756,00
3.4.9	Dégagement étage				
3.4.9.1	1000w horizontal blanc	U	1,00	352,00	352,00
	Sous-total Dégagement étage				352,00
3.4.10	grange				
3.4.10.1	1500w horizontal blanc	U	4,00	440,00	1 760,00
	Sous-total grange				1 760,00
	Sous-total Chauffage - SOKIO DE CHEZ ATLANTIC OU SIMILAIRE				7 916,00
3.5	<u>Appareillages</u>				
3.5.1	Remplacement inters et prises existants par modèle ODACE SCHNEIDER (sans déplacement)	U	34,00	30,00	1 020,00
	Sous-total Appareillages				1 020,00
3.6	<u>Salle d'eau maison</u>				
3.6.1	Dépose instal existante et mise en sécurité	U	2,00	80,00	160,00
3.6.2	Simple allumage 2 PL	U	2,00	165,00	330,00
3.6.3	Prise de courant + Terre	U	4,00	95,00	380,00

N°	DÉSIGNATION	UN	QUANTITÉ	PRIX UNIT	TOTAL €
3.6.4	Liaison equipotentielle	U	2,00	90,00	180,00
3.6.5	Alimentation sanibroyeur	U	1,00	85,00	85,00
Sous-total Salle d'eau maison					1 135,00
3.7	<u>Cuisine et grener grange</u>				
3.7.1	Alimentation 32A	U	1,00	185,00	185,00
3.7.2	Prise 20A (SL/LL/Four)	U	3,00	165,00	495,00
3.7.3	Prise de courant + Terre	U	16,00	95,00	1 520,00
3.7.4	Va et vient 4PL	U	3,00	245,00	735,00
3.7.5	Alim VR	U	1,00	75,00	75,00
3.7.6	Alim cumulus	U	1,00	85,00	85,00
Sous-total Cuisine et grener grange					3 095,00
Sous-total ELECTRICITE					19 159,00
4	<u>PLOMBERIE</u>				
4.1	<u>WC RDC</u>				
4.1.1	Dépose WC	U	1,00	90,00	90,00
4.1.2	Bati-support GEBERIT DUOFIX PLUS	U	1,00	380,00	380,00
4.1.3	Plaque de déclenchement double touche blanche SIGMA	U	1,00	80,00	80,00
4.1.4	Pack WC suspendu ALTERNA DAILY O2 cuvette courte sans bride avec abattant frein de chute déclinable	U	1,00	295,00	295,00
4.1.5	Lave main PICOLO y compris mitigeur de vasque	Ens	1,00	418,00	418,00
4.1.6	Pose et raccordement WC + suppression du robinet et siphon de machine + pose et raccordement lave main	Ens	1,00	600,00	600,00
Sous-total WC RDC					1 863,00
4.2	<u>salle de bain étage</u>				
4.2.1	<u>travaux préparatoires</u>				
4.2.1.1	Dépose sanitaires et mise en sécurité installation	F	1,00	150,00	150,00
4.2.1.2	Création d'une colonne en pvc 100 jusqu'au grenier et d'une colonne de ventilation	Ens	1,00	240,00	240,00
4.2.1.3	Dépose et déplacement cumulus	U	1,00	380,00	380,00
Sous-total travaux préparatoires					770,00
4.2.2	<u>plomberie</u>				
4.2.2.1	Chauffe eau 80L	U	1,00	680,00	680,00
4.2.2.2	Platine robifix	U	2,00	44,00	88,00
4.2.2.3	Receveur DAILY'O 160 x 80 cm ardoise anthracite	U	2,00	650,00	1 300,00
4.2.2.4	Bonde de douche turboflow XS PRO capot ABS	U	2,00	56,00	112,00
4.2.2.5	Paroi droite CONCERTO WALK 90 cm, hauteur 2 m, verre trempé 6 mm, traité anticalcaire, profilé argent satiné largeur 1,6 cm. Livré avec bras recoupable 120 cm et raccord en T	U	2,00	658,00	1 316,00
4.2.2.6	Ensemble de douche Cromax Select S 110 Vario 3 jets avec mitigeur thermostatique et barre 65 cm Blanc/Chrome 27013400	U	2,00	325,00	650,00
4.2.2.7	Miroir MILAN 60/80h	U	2,00	145,00	290,00
4.2.2.8	spot LED réglette 50cm	U	2,00	91,00	182,00
4.2.2.9	plan vasque céramique 70cm PRIMEO	U	2,00	156,00	312,00

N°	DÉSIGNATION	UN	QUANTITÉ	PRIX UNIT	TOTAL €
4.2.2.10	Meuble sous vasque PRIMEO à poser au sol 70cm 2 tiroirs blanc	U	2,00	564,00	1 128,00
4.2.2.11	Ensemble bond quixk clac trop plein	U	2,00	56,00	112,00
4.2.2.12	Mitigeur de lavabo FOCUS 100 CoolStart réf 31621000	U	2,00	126,00	252,00
4.2.2.13	Main d'oeuvre pour pose et raccordement des éléments ci dessus	Ens	2,00	1 250,00	2 500,00
	Sous-total plomberie				8 922,00
	Sous-total salle de bain étage				9 692,00
Sous-total PLOMBERIE					11 555,00
5	<u>PLATRERIE</u>				
5.1	<u>Grange</u>				
5.1.1	Appro chantier	F	1,00	300,00	300,00
5.1.2	Réalisation d'un doublage 1/2still avec laine de 120mm sur pignon étage et pied de versant H120	M ²	48,00	75,00	3 600,00
5.1.3	Plus value pour habillage conduit poele	MI	3,50	85,00	297,50
	Sous-total Grange				4 197,50
5.2	<u>Maison</u>				
5.2.1	<u>Cellier</u>				
5.2.1.1	BA13 collé sur les murs existants	M ²	21,00	35,00	735,00
	Sous-total Cellier				735,00
5.2.2	<u>WC</u>				
5.2.2.1	Habillage WC suspendu	U	1,00	180,00	180,00
	Sous-total WC				180,00
5.2.3	<u>Séjour</u>				
5.2.3.1	Application fixateur et pose de plaque BA13 collé	M ²	68,00	35,00	2 380,00
5.2.3.2	Habillage des embrasures	U	4,00	160,00	640,00
5.2.3.3	BAnde armés	MI	25,00	7,00	175,00
	Sous-total Séjour				3 195,00
5.2.4	<u>Salle d'eau existante</u>				
5.2.4.1	Réalisation d'un doublage 1/2still sans laine de 120mm pour passage réseaux	M ²	10,00	50,00	500,00
5.2.4.2	Caisson cache tuyaux	MI	5,00	65,00	325,00
	Sous-total Salle d'eau existante				825,00
5.2.5	<u>Salle d'eau à créer</u>				
5.2.5.1	Dépose porte sur palier et condamnation avec 2BA13 de part et d'autre + laine de 45mm	M ²	10,00	45,00	450,00
5.2.5.2	Création d'une ouverture dans cloison brique et pose bloc porte	U	1,00	350,00	350,00
5.2.5.3	Bloc porte isoplane 73	U	1,00	144,00	144,00

N°	DÉSIGNATION	UN	QUANTITÉ	PRIX UNIT	TOTAL €
5.2.5.4	Réalisation d'un doublage 1/2still sans laine de 120mm pour passage réseaux	M²	12,50	50,00	625,00
5.2.5.5	Caisson cache tuyaux	MI	5,00	65,00	325,00
	Sous-total Salle d'eau à créer				1 894,00
5.2.6	Palier étage				
5.2.6.1	Habillage et platre autour de l'ouverture créer	F	1,00	280,00	280,00
	Sous-total Palier étage				280,00
	Sous-total Maison				7 109,00
Sous-total PLATRERIE					11 306,50
6	<u>SOLS/FAIENCE</u>				
6.1	<u>Grange</u>				
6.1.1	Ponçage et vitrif parquet neuf	M²	60,00	30,00	1 800,00
6.1.2	Egrenage et vitrif escalier neuf	Ens	1,00	650,00	650,00
	Sous-total Grange				2 450,00
6.2	<u>Maison</u>				
6.2.1	Ponçage et vitrif parquet ancien (séjour et ensemble étage)	M²	63,00	35,00	2 205,00
6.2.2	Egrenage et vitrif escalier ancien	Ens	1,00	1 100,00	1 100,00
6.2.3	Arrachage des plinthes carrelage (entrée/wc/cellier)	MI	20,00	6,00	120,00
6.2.4	Fourniture carrelage (entrée/wc/cellier)	M²	11,00	25,00	275,00
6.2.5	Pose carrelage	M²	10,80	60,00	648,00
6.2.6	Fourniture et pose plinthe carrelage	MI	20,00	18,00	360,00
6.2.7	Pose d'une natte de désolidation sur sol salle d'eau (2x)	M²	8,00	35,00	280,00
6.2.8	Fourniture carrelage (salle d'eau (2x))	M²	9,00	25,00	225,00
6.2.9	Pose carrelage	M²	8,00	60,00	480,00
6.2.10	Fourniture et pose plinthe carrelage	MI	12,00	18,00	216,00
6.2.11	Etanchéité murale avant pose faïence (2 douches + 1 wc suspendus)	F	1,00	380,00	380,00
6.2.12	Fourniture et pose Faïence murale 20x50 (2 douches + 1 wc suspendus)	M²	20,00	85,00	1 700,00
6.2.13	Baguette alu	U	6,00	25,00	150,00
6.2.14	Habillage bac	U	2,00	150,00	300,00
	Sous-total Maison				8 439,00
Sous-total SOLS/FAIENCE					10 889,00
7	<u>PEINTURES</u>				
7.1	<u>Grange</u>				
7.1.1	Ponçage, impression et mise en peinture des placo neuf	M²	48,00	20,00	960,00
7.1.2	Laque sur plinthe	MI	26,00	8,00	208,00
	Sous-total Grange				1 168,00
7.2	<u>Maison</u>				

N°	DÉSIGNATION	UN	QUANTITÉ	PRIX UNIT	TOTAL €
7.2.1	Cellier/entrée/WC				
7.2.1.1	Arrachage papier mural	M²	34,00	6,00	204,00
7.2.1.2	Travaux préparatoire et mise en peinture des murs	M²	47,00	20,00	940,00
7.2.1.3	Mise en peinture laque sur plafond lambris	M²	11,00	35,00	385,00
7.2.1.4	Laque sur porte	U	1,00	100,00	100,00
	Sous-total Cellier/entrée/WC				1 629,00
7.2.2	Séjour				
7.2.2.1	Aérogommage plafond lambris poutre poteau escalier	Ens	1,00	2 500,00	2 500,00
7.2.2.2	Réalisation d'un cérusé sur ensemble des bois aérogommé y compris egrenage entre couche	M²	38,00	35,00	1 330,00
7.2.2.3	Travaux préparatoire et mise en peinture des murs	M²	68,00	20,00	1 360,00
7.2.2.4	Laque sur plinthe et soubassement lambris	Ens	1,00	645,00	645,00
	Sous-total Séjour				5 835,00
7.2.3	Etage				
7.2.3.1	Arrachage papier mural	M²	35,00	6,00	210,00
7.2.3.2	Travaux préparatoire et mise en peinture des murs	M²	100,00	20,00	2 000,00
7.2.3.3	Mise en peinture laque sur plafond lambris	M²	50,00	35,00	1 750,00
7.2.3.4	Laque sur porte	U	4,00	100,00	400,00
7.2.3.5	Laque sur plinthe	MI	35,00	8,00	280,00
	Sous-total Etage				4 640,00
	Sous-total Maison				12 104,00
Sous-total PEINTURES					13 272,00
8	<u>POELE A BOIS ET CHEMINEE</u>				
8.1	<u>Poele grange</u>				
8.1.1	POÊLE A BOIS JOTUL MODÈLE F520 BUCHER EN FONTE NOIR PUISSANCE 7 KW RENDEMENT 77 % CO 0.07 % FLAMME VERTE 7 ETOILES TUYAU NOIR 1.00 ML DIAMÈTRE 150 TUYAU NOIR 0.50 ML DIAMÈTRE 150 COUDE NOIR 45° DIAMÈTRE 150 TUYAU NOIR TÉLESCOPIQUE DIAMÈTRE 150 CACHE CONDUIT NOIR AVEC RÉDUCTION INTÉGRÉE DIAMÈTRE 150 SUPPORT AU PLANCHER POUR CONDUIT ISOLE PLAQUE AU SOL NOIRE 1 117.00 0.00 5.5% PRISE D'AIR DIRECTE VIDE SANITAIRE 1 92.30 0.00 5.5% PETITES FOURNITURES (COLLIERS,JOINT,VISSERIES,RECYCLAGES...) POSE DE L'ENSEMBLE MISE EN SERVICE LE DEVIS EST VALABLE 1 MOIS	Ens	1,00	8 500,00	8 500,00
	Sous-total Poele grange				8 500,00
8.2	<u>Cheminée</u>				
8.2.1	Dépose ancien insert et démolition des habillages	Ens	1,00	1 000,00	1 000,00

N°	DÉSIGNATION	UN	QUANTITÉ	PRIX UNIT	TOTAL €
8.2.2	POÊLE A BOIS JOTUL MODÈLE F500 SE ECO SANS ARCADE NOIR PUISSANCE 8.5 KW RENDEMENT 78 % CO 0.10 % FLAMME VERTE 7 ETOILES TUYAU NOIR TÉLESCOPIQUE DIAMÈTRE 150 TUYAU NOIR 0.50 ML DIAMÈTRE 150 CACHE CONDUIT NOIR AVEC RÉDUCTION INTÉGRÉE DIAMÈTRE 150 SUPPORT AU PLANCHER POUR CONDUIT ISOLE 2 37.44 0.00 5.5% ELÉMENT DROIT ISOLE 1.00ML INOX/GALVA DIAMÈTRE 150/210 ELÉMENT DROIT ISOLE 1.00ML INOX/INOX DIAMÈTRE 150/210 CHAPEAU ROND PLAT AVEC ECRAN PARE PLUIE INOX DIAMÈTRE 150 PLAQUE D'ETANCHEITE INOX AVEC LARMIER INOX ET KIT DE FIXATION SUR MESURE PRISE D'AIR FRAIS DIRECTE POUR POÊLE A BOIS 1 145.62 0.00 5.5% POSE DE L'ENSEMBLE LE DEVIS EST VALABLE 1 MOIS	Ens	1,00	7 850,00	7 850,00
				Sous-total Cheminée	8 850,00
				Sous-total POELE A BOIS ET CHEMINEE	17 350,00

Total H.T.	104 221,50
Dont 28 880,00 à TVA 5,50%	1 588,40
75 341,50 à TVA 10,00%	7 534,15
Total T.V.A.	9 122,55
Net à payer €	113 344,05

Autoliquidation en application de l'article 283-2 nonies du CGI

MODALITES DE PAIEMENT :

30% à la signature du devis

SOLDE Suivant avancement des travaux

Nos références bancaires :

BIC CCBPFRPPTLS - IBAN : FR76 1780 7000 2655 3212 1613 803.

Durée de validité de l'offre 2 mois à compter de l'établissement du présent devis. Les prix seront révisés mensuellement à la date de réalisation des travaux faisant l'objet de la demande de règlement par application du coefficient de variation de l'index BT 01 en vigueur et la formule suivante $Cr = 1 \times (I1r / I1o)$. (Indice mois o = mois d'établissement des prix – Cr = Coefficient de révision – I1o = Index BT du mois o – I1r = Index BT du mois de révision).

Nos prix sont établis sur la base du taux de Tva en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux imposée par la loi sera répercutée sur ces prix

NOTA : A la demande du client et pour répondre à la réglementation sur la TVA en vigueur, l'attestation jointe devra être retournée signée et revêtue de la signature du maître d'ouvrage. Devis révisable aux quantités réelles

<p>Le client Fait à le</p> <p><i>Parapher et Signature précédée de la mention : "lu et approuvé, bon pour commande, devis reçu avant exécution des travaux. Reconnais avoir pris connaissance et accepter les conditions générales figurant ci-jointes"</i></p>	<p>L'Entreprise</p>
---	----------------------------

QUALIBAT MENTION RGE -

Domaine 3511 - NUMÉRO E-E103089 - Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire

Domaine 3811 - NUMÉRO E-E103089 - Parois en bardages simples

Domaine 7122 - NUMÉRO E-E103089 - Isolation thermique par l'intérieur



ATTESTATION SIMPLIFIÉE⁽¹⁾

1 - IDENTITÉ DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT

Je soussigné(e) : **M et Mme EDGINGTON Alexander**
Nom & Prénom :
Adresse : **Le village** Commune : **BAREN** CP : **31440**

2 - NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :
 maison ou immeuble individuel immeuble collectif appartement individuel autre
(précisez la nature du local à usage d'habitation)
Les travaux sont réalisés dans :
 un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
 des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
 parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
 un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage
Adresse : Commune : CP :
dont je suis : propriétaire locataire autre (précisez votre qualité) :

3 - NATURE DES TRAVAUX

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :
 n'affectent ni les fondations, ni les éléments hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).
 n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants : **Cochez les cases correspondant aux éléments affectés**
 planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage
 huisseries extérieures cloisons intérieures installations sanitaires et de plomberie installations électriques
 système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)
NB : tous autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.
 n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10 %.
 ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.
 J'atteste que les travaux ont la nature de travaux d'amélioration de la qualité énergétique portant sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements mentionnés au 1 de l'article 200 quater du code général des impôts (CGI) et respectant les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par l'article 18 bis de l'annexe IV au CGI dans sa rédaction issue de l'arrêté du 29 décembre 2013.
 J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %

4 - CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payé, TVA au taux de :
- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;
- 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans
ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

1 : Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés.

Vous pouvez vous aider de la notice explicative.

2 : Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre 1

Fait à , le / /
Signature du client ou de son représentant :

1 - OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

1.1 - Les présentes conditions générales prévalent sur toutes autres conditions générales qui pourraient leur être opposées.

1.2 L'entreprise peut sous-traiter tout ou partie de son marché.

2 - CONCLUSION DU MARCHÉ

2.1 L'offre de l'entreprise a une validité de 2 mois à compter de sa date d'établissement. Au-delà de cette période, l'entreprise n'est plus tenue par les termes de son offre.

2.2 Un exemplaire de l'offre non modifié retourné signé par le maître de l'ouvrage constitue l'acceptation du client.

2.3 Le maître de l'ouvrage indique, avant conclusion du marché, à l'entrepreneur par lettre recommandée avec accusé de réception s'il entend demander un prêt pour payer en totalité ou en partie les travaux, faute de quoi, il est réputé ne pas emprunter et perdre le bénéfice des dispositions du code de la consommation sur le crédit immobilier et le crédit à la consommation.

3 - CONDITIONS D'EXÉCUTION DES TRAVAUX

3.1 Les travaux seront conformes aux spécifications des normes et DTU en vigueur au jour de l'offre.

3.2 L'entreprise est assurée pour la couverture de risque mettant en jeu sa responsabilité. L'attestation d'assurance sera fournie sur demande.

3.3 Le délai d'exécution prévu à l'offre commencera à courir à compter de la réception par l'entreprise de l'acompte à la commande. SMA BTP CAP 2000

3.4 Le délai d'exécution sera prolongé de plein droit dans les cas suivants : intempéries telles que définies par le code du travail et rendant impossible toute exécution des travaux convenus, cas de force majeure, travaux supplémentaires ou imprévus, retard ou non-exécution par le maître d'ouvrage de ses obligations.

3.5 L'eau, l'électricité, les accès, les aires de stockage et d'installation nécessaires à la réalisation des travaux seront mis à la disposition de l'entreprise en quantités suffisantes, gratuitement et à proximité des travaux.

4 - RÉMUNÉRATION DE L'ENTREPRENEUR

4.1 La facturation définitive correspondra au montant du décompte définitif établi par l'entreprise prenant en compte les travaux réellement exécutés, y compris les éventuels travaux supplémentaires.

4.2 Les prix seront révisés mensuellement à la date de réalisation des travaux faisant l'objet de la demande de règlement (mois m) par application du coefficient de variation de l'index BT, ou par application d'une formule définie aux conditions particulières. L'indice initial est celui connu à la date de remise de l'offre ; l'indice du mois de révision sera pris avec le même décalage.

4.3 Sans préjudice de ce qui précède, il est rappelé que les circonstances imprévues, dont l'entreprise n'a pas la maîtrise et qui échappent à son contrôle, peuvent rendre excessivement onéreuse l'exécution du contrat.

L'imprévision est notamment qualifiée en cas d'augmentation supérieure ou égale aux pourcentages définis ci-après, par rapport aux index du mois de conclusion du contrat : ... % de l'index BT ... ; ... % de l'index BT Le cas échéant, l'entreprise s'engage à informer le maître de l'ouvrage de ces circonstances imprévues dès qu'elles surviendront afin de pouvoir, conformément à l'article 1195 du Code civil, en évaluer avec lui les conséquences sur la poursuite du contrat.

5 - TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES, URGENTS OU IMPRÉVISIBLES

5.1 Tous travaux non prévus explicitement dans l'offre seront considérés comme travaux supplémentaires ; ils donneront lieu avant leur exécution, à la signature d'un avenant mentionnant notamment le prix de ces nouveaux travaux et le nouveau délai d'exécution le cas échéant.

5.2 L'entrepreneur est habilité à prendre en cas d'urgence, toutes dispositions conservatoires nécessaires, sous réserve d'en informer le maître de l'ouvrage.

6 - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

6.1 Des locaux décentes à usage de vestiaires, réfectoire et WC devront être mis à la disposition du personnel de l'entreprise par les soins du maître de l'ouvrage en quantités suffisantes, gratuitement et à proximité des travaux. Le chantier devra être équipé d'un branchement d'eau potable et d'une arrivée de courant. En cas d'impossibilité ou d'insuffisance, les installations nécessaires seront facturées au maître de l'ouvrage. L'entrepreneur ne peut être tenu d'effectuer des travaux dont l'exécution présenterait un caractère dangereux, sans que soient mis en place les systèmes de prévention réglementaires.

7 - RÉCEPTION DES TRAVAUX

7.1-La réception des travaux a lieu dès leur achèvement. Elle est prononcée à la demande de l'entrepreneur, par le maître de l'ouvrage, avec ou sans réserves.

7.2 La réception libère l'entrepreneur de toutes les obligations contractuelles autres que les garanties légales.

7.3 Les motifs de refus de réception doivent être précisés par lettre recommandée avec accusé de réception dans les trois jours suivant la demande de l'entreprise. Si la visite a eu lieu, les motifs doivent être indiqués sur le procès-verbal de refus.

7.4 Si la réception doit intervenir judiciairement, les frais correspondants seront à la charge du maître de l'ouvrage.

8 - PAIEMENT

8.1 Sauf mention contraire dans les conditions particulières, il est demandé un acompte de 30 % du montant du marché à la commande, et avant tout début d'exécution des travaux. L'entreprise pourra demander le paiement d'acomptes mensuels (situations de travaux) au prorata de l'avancement pour tous travaux d'une durée supérieure à 30 jours.

En fin de travaux, l'entreprise facture le solde des travaux dans les conditions prévues à l'article 4.

8.2 Aucune retenue de garantie ne s'applique aux marchés de l'entreprise.

8.3 Les demandes de paiements et factures à compter de leur émission seront réglées à l'entreprise sous 15 jours après leur réception. Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé. En cas de non-paiement à la date portée sur la facture, des pénalités de retard égales au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente, majorées de 10 points de pourcentage, seront dues à l'entreprise.

8.4 En cas de non-paiement à échéance, l'entrepreneur pourra suspendre les travaux dans un délai de 15 jours, après mise en demeure préalable au maître de l'ouvrage restée infructueuse.

8.5 En cas de résiliation unilatérale du fait du maître de l'ouvrage avant le démarrage des travaux, et sauf cas de force majeure, le montant des acomptes versés sera conservé par l'entreprise à titre d'indemnisation, sans préjudice des frais supplémentaires qui pourraient être dus, sur justificatif, tels que coût des matériaux et matériels commandés ou fabriqués.

9 - GARANTIES DE PAIEMENT

Lorsque le montant des travaux, déduction faite de l'acompte versé à la commande, est supérieur à 12.000 euros, le maître de l'ouvrage doit en garantir le paiement de la façon suivante :

9.1 Lorsqu'il recourt à un crédit destiné exclusivement et en totalité au paiement des travaux objet du marché, le maître de l'ouvrage fera le nécessaire pour que les versements, effectués par l'établissement prêteur, parviennent à l'entrepreneur aux échéances convenues dans le marché (2ème alinéa de l'article 1799-1 du Code civil). Le maître de l'ouvrage adresse à l'entrepreneur copie du contrat attestant de la délivrance du prêt.

9.2 Lorsqu'il ne recourt pas à un crédit spécifique travaux, le maître de l'ouvrage fournit, au plus tard à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant la conclusion du marché, le cautionnement visé au 3ème alinéa de l'article 1799-1 du Code civil). Tant que le cautionnement ou l'attestation du crédit n'est pas fourni, l'entrepreneur ne commencera pas les travaux. Le délai d'exécution est prolongé en conséquence, si la date prévue pour le début des travaux est antérieure à celle de la fourniture du cautionnement ou de l'attestation du prêt.

10 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les études, devis, plans et documents de toute nature remis ou envoyés par l'entreprise restent toujours son entière propriété ; ils doivent être rendus sur sa demande.

Ils ne peuvent être communiqués, ni reproduits, ni exécutés par un tiers, sans autorisation écrite de l'entreprise.

11 - FORCE MAJEURE

Les parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du code civil.

La partie constatant l'événement devra sans délai informer l'autre partie de son impossibilité à exécuter sa prestation et s'en justifier auprès de celle-ci. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard. Cependant, dès la disparition de la cause de la suspension de leurs obligations réciproques, les parties feront tous leurs efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de leurs obligations contractuelles. A cet effet, la partie empêchée avertira l'autre de la reprise de son obligation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

Pendant cette suspension, les parties conviennent que les frais engendrés par la situation seront à la charge du client.

12 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées par l'entreprise (principalement nom, prénom, coordonnées postales, numéro de téléphone, adresse électronique, coordonnées bancaires) sont enregistrées dans son fichier clients. L'ensemble des informations collectées sont nécessaires à la conclusion et à l'exécution du contrat et seront principalement utilisées pour la bonne gestion des relations avec le client, le traitement des commandes et la promotion des services de l'entreprise.

Les informations personnelles collectées seront conservées aussi longtemps que nécessaire à l'exécution du contrat, à l'accomplissement par l'entreprise de ses obligations légales et réglementaires et à l'exercice des prérogatives lui étant reconnues par la loi et la jurisprudence.

L'accès aux données personnelles est strictement limité aux employés et préposés de l'entreprise, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées nécessaires à la gestion des commandes, sans qu'une autorisation du client soit nécessaire. Il est précisé que, dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, l'entreprise s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du client, à moins d'y être contrainte en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

Les destinataires des données sont intégralement situés au sein de l'Union européenne.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, le client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant. Le maître de l'ouvrage peut, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer ses droits en contactant l'entreprise. Dans le cas où le maître de l'ouvrage ne souhaiterait pas recevoir des messages promotionnels et invitations via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux, celui-ci a la possibilité d'indiquer son choix en contactant l'entreprise dans les conditions évoquées ci-avant ou en utilisant les liens de désinscription prévus dans les messages SMS ou électroniques. Ce droit vaut également pour les personnes dont les données (notamment leur identité et leurs coordonnées) auraient été transmises, avec leur autorisation, à l'entreprise par des tiers, à des fins de prospection commerciale.

13 - DROIT A L'IMAGE

Les photographies prises à l'occasion du chantier peuvent être utilisées pour promouvoir le savoir-faire et l'image de l'entreprise, notamment pour les documents commerciaux, site internet, appel d'offre et qualifications. A la signature et à tout moment, le client a faculté de révoquer cette autorisation par simple écrit de sa part.

14-CONTESTATIONS

14.1 Lorsqu'une des parties ne se conforme pas aux conditions du marché, l'autre partie la met en demeure d'y satisfaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

14.2 Le maître de l'ouvrage, consommateur personne physique, peut, après échec de la procédure prévue à l'alinéa ci-dessus, recourir à la médiation de la consommation en s'adressant à :CM2C - 14 rue Saint Jean 75017 PARIS E-mail: cm2c@cm2c.net Site internet: cm2c.net/declarer-unlitige.php

14.3 En cas de litige avec un maître de l'ouvrage consommateur, les litiges seront portés devant le tribunal du lieu d'exécution des travaux ou du domicile du maître de l'ouvrage. En cas de litige avec un maître de l'ouvrage, pour les professionnels, les litiges seront portés devant le tribunal de Saint Gaudens.

Fait à.....Le

Reconnais avoir pris connaissance et accepter les conditions ci-dessus.
« Bon pour accord »

Signature